

Appel à projets en faveur des enfants victimes de violence

La Chaîne du Bonheur encourage les organisations sociales à développer des initiatives et à s'engager dans des projets luttant contre les violences familiales faites aux plus jeunes. Les formulaires de candidature sont à renvoyer jusqu'au 26 février.



C'est parti pour un nouvel appel à projets. La Chaîne du Bonheur encourage en effet les associations et fondations suisses à soumettre leurs initiatives en faveur des enfants victimes de violences familiales. Les organismes de droit privé et à but non lucratif, reconnus d'utilité publique, peuvent candidater.

Les projets soutenus doivent évidemment s'adresser prioritairement aux enfants. Il peut s'agir de :

- Approches et méthodologies destinées à renforcer la capacité des enfants à gérer des situations de crise et à se protéger de la violence d'un parent, y compris en amont de la crise (résilience)
- Projets qui s'adressent à des enfants avec des besoins particuliers, en situation de/à risque de violence
- Outils novateurs dans le domaine de l'accompagnement des familles vivant dans la violence
- Démarches innovantes de soutien au processus de résilience entre pairs, en duo (parent-enfant) ou en collectif : groupes de parole, approche par le corps, thérapies en lien avec le traumatisme, etc.
- Projets qui visent à améliorer la détection précoce et le renforcement de la présence socio-éducative auprès d'enfants, notamment en âge préscolaire, en situation d'isolement
- Accompagnement des enfants avec des outils adaptés dans les différentes étapes d'une transition (cf. hébergement d'urgence, départ/retour du/au domicile, care leavers)
- Projets qui renforcent la qualité du lien interpersonnel parent-enfant dans un contexte où la proximité relationnelle est plus complexe à vivre

Les lignes directrices qui régissent la sélection des projets est consultable directement [en ligne](#).

Les demandes doivent être transmises dans le « formulaire succinct », à demander par [courriel](#), d'ici au 26 février 2021. Les organisations ayant passé cette première étape devront ensuite remplir un document détaillé et adresser diverses annexes jusqu'au 5 mars 2021.

Trois domaines d'action

En Suisse, la Chaîne du Bonheur finance des projets dans trois domaines de l'action sociale : les enfants victimes de violence familiale, les jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle et les personnes sans abri ou mal logées. Il s'agit de trois fonds permanents, qui sont régulièrement alimentés par des collectes et des dons. Les demandes de soutien ne peuvent être effectuées que dans le cadre d'un appel à projets (maximum un appel à projets par fonds par année).

Lien vers [l'appel à projets](#)

Lire aussi: [« Enfants maltraités : le temps de l'action »](#)